

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FORETS ET ALPAGES

Préavis municipal n°02/19 relatif à une demande de crédit extra-budgétaire pour l'entretien des murets d'alpage

La Commission des forêts et alpages composée de Mesdames Anne Genevay-Bolay, Nathalie Badertscher de Messieurs Frédéric Guenin, Laurent Renevier, Michel Ruffieux, excusés Didier Besson, David Jaquet, s'est réunie le 04 février 2019.

Etaient aussi présents lors de cette réunion la Commission des finances.

Monsieur le Syndic Didier Lohri, Mesdames les Municipales Katia Gashi, Maria Krasnova, Monsieur le Municipal Alexander Pacozzi, excusé Monsieur le Municipal Lorenzo Merlanti, Monsieur Amaury Annen, garde-forestier, assisté de Madame Nathalie Angeloz, secrétaire municipale, nous ont présenté et commenté ce préavis.

Nous les remercions pour les informations fournies.

La Commission s'est à nouveau réunie les 18 février et 4 mars 2019. Etaient présents Mesdames Anne Genevay-Bolay (2x), Nathalie Badertscher (2x), Messieurs Frédéric Guenin (2x), David Jaquet (1x), Laurent Renevier (1x), Michel Ruffieux (2x), excusé Didier Besson (2x).

La Commune de Bassins participe au projet de réfection des murets en pierres sèches initié par le Parc jura vaudois avec le soutien du fond suisse pour le paysage.

En 2019, il avait été prévu de réaliser les tronçons de la Chaumette et du Planey.

Ces tronçons sont une porte d'entrée de nos pâturages fréquentés par les randonneurs et représentent une carte de visite.

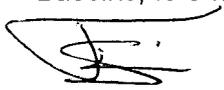
Finir le travail commencé paraît être du bon sens et valide notre engagement et accord exceptionnels avec la Commune de Le Vaud.

En conclusion,

Au regard des explications fournies par la Municipalité, la Commission des forêts et alpages demande au Conseil Communal de Bassins :

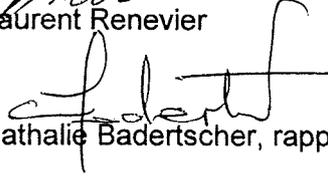
- vu le préavis municipal n° 02/2019 de la Municipalité,
- ouï les rapports des Commissions des finances et des forêts – alpages, chargées d'examiner cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- **d'accorder un montant de 13'720 CHF pour la réfection des murets de la Chaumette et du Planey selon les plans fournis sur le préavis 02/19**
- **de porter en diminution du montant de réfection une somme de 2'920 CHF de participation aux contributions d'estivage**
- **de prélever le montant de 10'800 CHF de la trésorerie communale pour financer les travaux de réfection des murets en 2019.**

Bassins, le 8 mars 2019


Frédéric Guenin


Michel Ruffieux


Laurent Renevier


Nathalie Badertscher, rapporteur